



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



06126422

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE 1 E

25.07.2006

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier) **Carolo.be**

Forme juridique **Association Sans But Lucratif**

Siège **rue de Montigny, 6 à 6000 Charleroi**

N° d'entreprise : **480102389**

Objet de l'acte : Démission et nomination administrateurs - Modification siège social

L'assemblée générale du 12 juin 2006 a acté la modification du siège social de l'association. La siège social est désormais établi rue des chèvres, 69 à 6044 Roux, dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

L'assemblée générale a également acté la démission en qualité d'administrateurs de Caroline Davini et Marc Parmentier et la nomination en qualité d'administrateur de Pascal Maufort, domicilié rue Lieutenant M. Tasse, 73 à 6141 Forchies-la-Marche.

Le conseil d'administration du 12 juin 2006 a acté :

- la démission en qualité de secrétaire de Caroline Davini
- la démission en qualité de Président de Marc Parmentier
- la nomination en qualité de Président de Pascal Maufort

Le conseil d'administration a désigné Pascal Maufort, Président, Thérèse Londot, trésorière, comme personnes chargées de la gestion journalière et qui possèdent tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférente à cette gestion quotidienne. Ils agissent en qualité d'organes individuellement.

Il désigne Pascal Maufort, Président, Thérèse Londot, trésorière et Gérard Deckers, Vice-Président, comme personnes disposant du pouvoir de représenter l'association et qui possèdent le pouvoir de représenter l'association dans tous les actes juridiques et en justice. Ils agissent en qualité d'organes individuellement.

Fait à Charleroi, le 11 juillet 2006.

Gérard Deckers, Vice-Président.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature